

ter l'amendement au *Feuilleton*, un résultat favorable.

Voici le problème principal de l'inclusion de cette disposition du projet de loi: au cours des séances du comité, j'attendais des vis-à-vis qu'ils acceptent l'engagement pris au sujet de la représentation des pêcheurs au sein de l'Office—et je prétends que la plupart des vis-à-vis voulaient l'accepter. Mais il est devenu évident que certains n'étaient pas d'accord. Ainsi, monsieur l'Orateur, je suis heureux d'appuyer le sous-amendement et l'amendement ainsi modifié.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Le sous-amendement est-il adopté?

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, le député d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson) a proposé un sous-amendement à l'amendement que j'avais proposé. Si je comprends bien, l'amendement se lit maintenant comme il suit, après cette modification:

... et dont le tiers au moins doivent être des personnes ou représentants de personnes qui se livrent activement à l'industrie de la pêche en eau douce en qualité de pêcheurs.

Le sous-amendement semblerait indiquer que le gouvernement et ses partisans se sont ravisés, qu'ils ont soumis ce bill et l'amendement que nous avons proposé à un très sérieux examen. Nous nous félicitons de ce revirement. J'apprécie beaucoup les commentaires du ministre d'État (M. Lang) sur ce sujet. Je le répète, au cours des années à venir, cet Office de commercialisation du poisson d'eau douce est destiné à exercer une grande influence sur une vaste région du Canada. Dans certaines parties du pays, l'industrie du poisson d'eau douce est le seul genre d'activité accessible à quelque 7,000 personnes et l'avenir de leur économie est fondamentalement lié au succès que remportera l'Office. S'il n'est pas bien dirigé, il n'apportera que désillusion et détresse financière à bien des gens dans une vaste région du Canada.

C'est pour ces raisons que nous avons d'abord proposé cet amendement, dans l'espoir que ceux qui connaissent cette industrie et ses problèmes aient l'occasion d'exprimer leur avis, en tant que conseillers, au président et aux directeurs de ce Conseil. Je tiens à remercier le député d'Esquimalt-Saanich de son sous-amendement. A mon avis, celui-ci renforce, en fait, l'amendement que nous avons inscrit au *Feuilleton* et j'espère qu'il sera généralement approuvé par toute la Chambre.

M. Anderson: Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député de ses aimables paroles, mais je tiens à faire une légère rectification. Lorsqu'il a donné lecture du sous-amendement, il a dit: «représentants de personnes,» et en fait, il s'agit d'un représentant de personnes. Je voudrais demander au député si cela modifie de quelque façon son opinion ou son attitude à cet égard?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, et aussi la grammaire, car je crois qu'il faudrait laisser «représentants».

L'hon. M. Lang: Non, il ne le faut pas.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): D'après le texte qui se trouve entre les mains de la présidence, c'est, en fait, «représentants», au pluriel.

M. Crouse: C'est également ce que nous avons ici.

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, j'avais préparé un long discours mais je ne le prononcerai pas puisque le gouvernement et ses partisans ont modifié l'amendement. Je ne vous demanderai donc que quelques minutes. Je tiens à rappeler que nous avons discuté cet amendement, tous les types d'amendements, au comité permanent. Nous avons demandé aux partisans du gouvernement s'ils accepteraient les amendements de tous genres et ils ont refusé. Nous avons consigné au compte rendu du comité le fait qu'ils n'étaient disposés à accepter aucun amendement de l'opposition et nous l'avons prouvé à nouveau aujourd'hui. Je prétends donc que les comités sont une pure farce.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, ai-je droit de parler du sous-amendement?

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Le député a déjà pris la parole.

M. Lundrigan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre d'État (M. Lang), au cours de ses brèves observations, a mentionné que j'étais parti du comité en tempêtant. A l'intention des députés, il faudrait signaler, je crois, que notre comité permanent a siégé un total de 5 heures et que c'est au sujet du principe même de la participation des pêcheurs que j'ai finalement décidé que si je ne pouvais pas le faire accepter, j'étais prêt en leur nom à quitter les lieux. Je crois qu'on a très mal interprété mon motif, et je